

Service de prévention des risques
5 voie Gisèle Halimi
BP 31269
25005 Besançon

Besançon, le 23/12/2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 18/11/2025

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

INOVYN FRANCE

2 AV DE LA REPUBLIQUE
39500 Tavaux

Références : DRA/JCV/2025-632
Code AIOT : 0005902685

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 18/11/2025 dans l'établissement INOVYN FRANCE implanté 2 AV DE LA REPUBLIQUE 39500 TAVAUUX. L'inspection a été annoncée le 30/09/2025. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

L'objet de la présente visite d'inspection, était de s'assurer que l'exploitant mène les analyses des causes profondes et met en œuvre les mesures préventives et correctives en réponse aux incidents (environnementaux ou liés à la sécurité des procédés) survenus ces dernières années sur les secteurs Allyliques et Pyrolyse.

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- INOVYN FRANCE

- 2 AV DE LA REPUBLIQUE 39500 TAVAUZ
- Code AIOT : 0005902685
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Seveso seuil haut
- IED : Oui

Établissement Seveso Seuil Haut et IED, spécialisé dans la production de produits chimiques (chlore, chlorure de vinyle monomère, soude caustique, organiques chlorés) et de PVC.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Point 1 : Fuites, pertes de confinement Pyrolyse / Allyliques	Autre du 18/11/2025	Sans objet
2	Point 2 : Retour d'expérience incidents Pyrolyse	Lettre du 09/09/2024	Sans objet
3	Point 3 : Retour d'expérience incidents Pyrolyse	Lettre du 09/09/2024	Sans objet
4	Point 4 : Retour d'expérience incidents Pyrolyse	Lettre du 09/09/2024	Sans objet
5	Point 5 : Retour d'expérience incidents Pyrolyse	Lettre du 09/09/2024	Sans objet
6	Point 6 : Retour d'expérience incidents Pyrolyse	Lettre du 09/09/2024	Sans objet
7	Point 7 : Retour d'expérience incidents Allyliques	Lettre du 15/09/2025	Sans objet
8	Point 8 : Retour d'expérience incidents Allyliques	Lettre du 15/09/2025	Sans objet
9	Point 9 : Retour d'expérience incidents Allyliques	Lettre du 15/09/2023	Sans objet
10	Point 10 : Retour	Lettre du 15/09/2023	Sans objet

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
	d'expérience incidents Allyliques		

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

La présente visite d'inspection a permis de constater que l'exploitant mène, sur les secteurs Pyrolyse et Allyliques, le travail d'analyse des causes des incidents environnementaux et qu'il met en œuvre les mesures correctives définies suite à cette analyse.

Il est toutefois regretté que le travail effectué par l'exploitant ne soit pas valorisé dans les notices Pyrolyse et Allyliques, qui ne reflètent pas la qualité des recherches de causes profondes effectuées.

Les informations recueillies lors de cette inspection ne mettent pas en évidence, globalement, de causes récurrentes d'événements environnementaux dans ces services, alors que les éléments fournis dans les notices ne permettaient pas d'écarter cette hypothèse.

Les constats effectués ne permettent pas néanmoins de solder la non-conformité NC-20231114-2 formulée lors de l'inspection du 14/11/2024.

Trois observations sont formulées sur le secteur pyrolyse ayant trait :

- à la demande de communication de l'analyse des causes de l'événement n°501306 et des mesures préventives et correctives pour éviter son renouvellement ;
- à l'identification incomplète des causes profondes de certains événements ;
- à l'absence de définition de mesures de prévention du bouchage de réseau de l'égout pluvial (cause récurrente) ;
- à la nécessité de mise à jour des mesures préventives et correctives mises en œuvre suite à certains incidents.

Une observation est formulée sur le secteur Allyliques, invitant l'exploitant à réaliser des exercices de mise en œuvre d'une pompe mobile sur une capacité afin de prévenir son débordement en cas d'épisode pluvieux intense et prolongé et d'orienter le volume pompé vers une capacité dimensionnée à cet effet.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Point 1 : Fuites, pertes de confinement Pyrolyse / Allyliques

Référence réglementaire : Autre du 18/11/2025
Thème(s) : Risques accidentels, Recherche sous SAGA années 2017 à 2025
Prescription contrôlée : Cette prescription est développée en partie confidentielle.
Constats : Ce point est développée en partie confidentielle.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 2 : Point 2 : Retour d'expérience incidents Pyrolyse

Référence réglementaire : Lettre du 09/09/2024
Thème(s) : Risques accidentels, Incidents année 2017
Prescription contrôlée : Cette prescription est développée en partie confidentielle.
Constats : Ce point est développé en partie confidentielle.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 3 : Point 3 : Retour d'expérience incidents Pyrolyse

Référence réglementaire : Lettre du 09/09/2024
Thème(s) : Risques accidentels, Incidents année 2018
Prescription contrôlée : Cette prescription est développée en partie confidentielle.
Constats : Ce point est développé en partie confidentielle.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 4 : Point 4 : Retour d'expérience incidents Pyrolyse

Référence réglementaire : Lettre du 09/09/2024
Thème(s) : Risques accidentels, Incidents année 2019
Prescription contrôlée : Cette prescription est développée en partie confidentielle.
Constats : Ce point est développé en partie confidentielle.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 5 : Point 5 : Retour d'expérience incidents Pyrolyse

Référence réglementaire : Lettre du 09/09/2024
Thème(s) : Risques accidentels, Incidents année 2020
Prescription contrôlée : Cette prescription est développée en partie confidentielle.

Constats : Ce point est développé en partie confidentielle.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 6 : Point 6 : Retour d'expérience incidents Pyrolyse

Référence réglementaire : Lettre du 09/09/2024
Thème(s) : Risques accidentels, Incidents année 2021
Prescription contrôlée : Cette prescription est développée en partie confidentielle.
Constats : Ce point est développé en partie confidentielle.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 7 : Point 7 : Retour d'expérience incidents Allyliques

Référence réglementaire : Lettre du 15/09/2025
Thème(s) : Risques accidentels, Incident du 07/08/2019
Prescription contrôlée : Cette prescription est développée en partie confidentielle.
Constats : Ce point est développé en partie confidentielle.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 8 : Point 8 : Retour d'expérience incidents Allyliques

Référence réglementaire : Lettre du 15/09/2025
Thème(s) : Risques accidentels, Incidents année 2022
Prescription contrôlée : Cette prescription est développée en partie confidentielle.
Constats : Ce point est développé en partie confidentielle.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 9 : Point 9 : Retour d'expérience incidents Allyliques

Référence réglementaire : Lettre du 15/09/2023
Thème(s) : Risques accidentels, Incidents année 2023
Prescription contrôlée : Cette prescription est développée en partie confidentielle.
Constats : Ce point est développé en partie confidentielle.
Type de suites proposées : Sans suite

N° 10 : Point 10 : Retour d'expérience incidents Allyliques

Référence réglementaire : Lettre du 15/09/2023
Thème(s) : Risques accidentels, Incident du 14/11/2023 – stockage INTER
Prescription contrôlée : Cette prescription est développée en partie confidentielle.
Constats : Ce point est développé en partie confidentielle.
Type de suites proposées : Sans suite